Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 70 (1944)
Heft: 24

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

de la plate-forme ; démolition de l'ancien mur qui, jusqu'à ce moment-là, servira à protéger les quais.

d) *Nouvelles voies d'accès et nouveaux quais :*

Construction du quai VI et de ses voies sur la superficie mise à jour ; démolition successive de chaque quai subséquent et construction des nouveaux quais avec les voies correspondantes.

Les dépenses relatives à la partie des travaux « Extension des voies et des quais » se montent à 31 400 000 fr. Il faut y ajouter des amortissements d'un montant de 2 400 000 fr. pour installations supprimées.

Ce projet constitue une partie du programme de création d'occasions de travail des C. F. F. Ceux-ci comptent que la Confédération, le Canton et la Commune octroieront, au titre de la lutte contre le chômage, des subventions qui couvriront une partie importante des dépenses de construction.

Les subventions seront accordées à la condition que, au moment où le chômage fera son apparition, il y ait possibilité de fournir du travail immédiatement et en quantité suffisante. C'est pour se mettre en mesure de remplir cette condition que les C. F. F. ont l'intention de commencer sans tarder, c'est-à-dire au début de 1945 déjà, au moins les travaux préparatoires, de telle sorte que, le cas échéant, d'importants lots de terrassements pourront être mis rapidement en chantier.

SOCIÉTÉ SUISSE DES INGÉNIEURS ET DES ARCHITECTES

Communiqué de la Société suisse des ingénieurs et des architectes et de la Société suisse des entrepreneurs au sujet du rationnement des matériaux.

La Section des matériaux de construction de l'Office de guerre pour l'industrie et le travail communique ce qui suit :

Les derniers événements de la guerre n'ont pas été sans influencer l'état de nos approvisionnements. L'importation du fer et du charbon a constamment diminué et la situation économique s'aggrave d'une manière croissante.

L'économie de guerre a pris la précaution de prévoir cette évolution en créant des réserves ; elle s'est efforcée dans la mesure du possible d'assurer le ravitaillement du pays par d'importantes quantités de matières premières et de matériaux de construction. Il ne reste pas moins qu'il faudra être très prudent pour leur attribution si nous voulons maintenir, même à l'état restreint, l'industrie du bâtiment pendant quelque temps. Nous avons donc l'impérieux devoir d'économiser les approvisionnements autant que nous le pourrons, et de nous accommoder de nouveau pendant un certain temps de la pénurie des matériaux.

Par de judicieuses mesures appliquées aussi bien au choix des matériaux à fournir qu'à leur quantité nécessaire, on doit essayer de maintenir le volume requis pour les constructions du pays. Seules les constructions qui sont nécessaires à l'économie de guerre ou à l'économie du pays, et dont la mise en œuvre n'admet aucun délai, pourront bénéficier des attributions. Mais pour de tels ouvrages, on maintiendra le principe de la plus stricte économie de fer et de ciment, et l'on prendra en considération les projets qui prévoient le minimum des matériaux contingentés. L'emploi du bois, de la pierre naturelle, de la chaux hydraulique, etc., peut aussi assurer la valeur durable d'un bâtiment. Etant donné cette situation, il est compréhensible qu'une construction commencée prématurément ne peut prétendre à aucune attribution des matériaux contingentés et que ses commettants restent responsables de tels agissements.

En prenant les mesures dictées par l'état actuel des approvisionnements, la Section des matériaux de construction de l'Office de guerre pour l'industrie et le travail vise à protéger notre économie et surtout à préserver l'industrie du bâtiment de bouleversements et de surprises plus graves.

A³ E² I. L. et S. V. I. A.

L'*assemblée générale annuelle* de « l'Association amicale des anciens élèves de l'Ecole d'ingénieurs » aura lieu samedi 9 décembre 1944, à 16 h., à l'Ecole d'ingénieurs, avenue de Cour, à Lausanne.

Elle sera suivie à 17 h. d'une visite des nouveaux locaux de l'Ecole et du dîner traditionnel.

Les membres de l'A³ sont priés de réserver leur après-midi du 9 décembre, ainsi que les membres de la S. V. I. A. qui sont cordialement invités à participer tant à la visite qu'au dîner.

CARNET DES CONCOURS

Grande salle et salle de concerts.

sur les terrains sis à l'ouest de la promenade de Montbenon, à Lausanne.

La Municipalité de Lausanne ouvre un concours à deux degrés entre achitectes, pour l'établissement d'un projet d'une grande salle, d'une salle de concerts Paderewski et de locaux annexes, sur les terrains sis à l'ouest de la promenade de Montbenon.

Le concours au 1er degré sera ouvert du 30 novembre 1944 au 30 avril 1945.

Sont admis à concourir : les architectes vaudois domiciliés en Suisse ou à l'étranger ; les architectes suisses domiciliés dans le canton depuis le 30 novembre 1943.

Après versement préalable de la somme de 20 fr. au boursier de la Commune, Annexe de l'Hôtel de Ville, place de la Louve (compte de chèques postaux : II. 395), le programme pourra être retiré à la Direction des Travaux, Service des bâtiments, Escaliers-du-Marché 2, 3e étage, à partir du 30 novembre 1944.

Rédaction : D. BONNARD, ingénieur.

Service Technique suisse de placement

Voir page 5 des annonces

DOCUMENTATION - NOUVEAUTÉS

La lampe à remplissage de krypton

par *J. Guanter*, ingénieur, Zurich.

La production de lumière est d'autant plus économique que la température du filament incandescent est plus élevée. Les lampes à filament de carbone du début fonctionnaient à une température d'environ 1830° C, puis les lampes à l'osmium et au tantale atteignirent 2000° C et les lampes à filament de tungstène dans le vide 2130° C. Le coefficient d'efficacité lumineuse, qui n'était que de 3 lm/W à peine au début, passa à 9 lm/W avec les lampes au tungstène.

La température de fusion du tungstène étant beaucoup plus